

INFO / ARBITRAGE N° 87 JANVIER-FEVRIER-MARS 2011

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

- | | |
|---|--|
| 1 – Tir de Barrage (Fita, salle) | 10 – archers sans adversaire lors des duels (salle et Fita) |
| 2 – Examen d'arbitre | 11 – Les cadets en équipes Fita |
| 3 – Formation d'arbitre | 12 – Ce support de poignet est-il autorisé ? |
| 4 – Règlements Internationaux | 13 – Nouveaux blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores (du 10 au 5) |
| 5 – Tir de Barrage | 14 – Modifications 2011 |
| 6 – Tir en Campagne | 15 – Position de tir (Fita) |
| 7 – Tir Nature : temps de tir | |
| 8 – L'accessoire « no-peep » | |
| 9 – Repose flèche en division arc instinctif (3DI, art 11.10.3.2.3) | |

Annexes : 4 blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5 sur butte de tir ronde
4 blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5 sur butte de tir carrée

1. Tir de Barrage (Fita, salle)

- *Barrage en tir alterné* : chaque archer dispose de 20 secondes. Le barrage ne se tire en alterné que si le match a été tiré en alterné. L'archer ayant tiré en premier lors du premier set du match commencera lors du tir de barrage.
- *Barrage en tir simultané* : les deux archers tirent ensemble en 40 secondes maximum.

2. Examen d'arbitre

Rappel : une personne souhaitant passer un examen d'arbitre ne peut en aucun cas s'inscrire en "candidat libre". En effet, la formation préalable, sous l'autorité du PCRA, est obligatoire. De plus les inscriptions aux examens d'arbitres doivent être accompagnées d'une attestation de formation complète (théorie et stages pratiques) fournies par le PCRA ou le responsable régional des formations d'arbitres.

3. Formation d'arbitre

Le Comité Directeur de la FFTA (29/30 janvier 2011) a validé la proposition de la CNA modifiant la procédure pour faire acte de candidature à une formation d'arbitre. Sous le contrôle du PCRA et/ou du Responsable Régional des Formations d'Arbitres, le candidat arbitre :

- Doit être âgé de moins de 65 ans au moment où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre (Il est évident que cette formation débutera le plus rapidement possible après le dépôt de candidature).
- doit avoir une ancienneté minimum de 24 mois de licence et une pratique en compétition au moment où il fait acte de candidature.

(Application au 01/09/2011).

4. Règlements Internationaux

Pour le tir en extérieur (Fita) et le tir en salle, le nouveau règlement international, intégré dans le Manuel de l'Arbitre, sera appliqué à compter du 01/04/2011, sauf dispositions contraires définies dans les règlements français.

Ces nouveaux règlements portent en particulier sur :

- les nouveaux blasons et leur position (Fita)
- pour les arcs classiques (Fita) : utilisation du système par sets à partir des phases éliminatoires
- pour les arcs à poulies (Fita) :
 - épreuve de qualification : 2 x 50m sur blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores (du 10 au 5), chaque archer disposant de son propre blason.
 - épreuve éliminatoire et finale à 50m en 5 volées de 3 flèches aux points et non en sets sur blasons de 80cm réduits à 6 zones de score du 10 au 5.
 - Tir par équipe : à 50m sur blason à 80cm réduit à 6 zones de scores, 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer). Le tir de barrage sera tiré sur un seul blason.
- 10 secondes pour rejoindre la ligne de tir lors de toutes les phases de la compétition
- gestion des barrages lors des compétitions individuelles et par équipes (une seule flèche de barrage au plus près du centre)
- création des équipes mixtes (championnat de France Fita et jeunes)

5. Tir de barrage

En salle comme en extérieur, le tir de barrage résout une égalité en ne tirant qu'une seule flèche. La flèche la plus près du centre gagne le barrage.

Que se passe-t-il si les deux archers, en barrage, tirent une flèche en dehors des zones marquantes (par exemple les deux flèches dans l'herbe lors d'un tir en extérieur) ? Faut-il faire tirer une deuxième flèche de barrage ?

Réponse : Non. Il faut d'abord mesurer quelle est la flèche la plus près du centre (avec un double décimètre si nécessaire). Ce n'est que si l'arbitre ne peut pas départager les deux flèches qu'une deuxième flèche de barrage sera tirée.

6. Tir en Campagne

Nouveauté pour les tirs de barrage (individuels et équipes) : 1 seule flèche au plus près du centre (cf le règlement international) à partir du 01/04/2011.

7. Tir Nature : temps de tir

Pour toutes les catégories : le chronomètre démarre dès l'arrivée de l'archer à son premier pas de tir qu'il doit rejoindre le plus rapidement possible (dès que la cible est libre).

8. L'accessoire « No-peep »



Le "no-peep" est une alternative à la visette de corde qui s'installe entre la poignée et le viseur.

Il améliore la précision et la régularité, permettant d'avoir un ancrage très précis.

Il augmente la visibilité et la luminosité grâce à une fibre optique de sorte qu'il peut être utilisé même par très faible lumière.

Cet accessoire constitue un deuxième point de visée que l'archer décide d'utiliser ou non : il est donc interdit en Fita, salle, fédéral, tir en campagne.

Le "no-peep" ne peut s'installer que sur un arc reconnu en catégorie Tir Libre (Nature et 3D), généralement sur les arcs à poulies. En effet, la catégorie Tir Libre autorise tous types de viseurs, à la condition qu'il n'y ait aucun dispositif électrique ou électronique.

Si la fibre optique utilisée pour le "no-peep" est alimentée par une source électronique ou électrique, cet accessoire ne peut pas être utilisé.

9. Repose flèche en division arc instinctif (3DI, art 11.10.3.2.3)

Le Comité Technique de la FITA indique (Interprétation en date du 07/01/2011) que les repose-flèches liés à un appareil d'ajustement latéral, ne sont pas autorisés.

Est autorisé un simple repose flèche standard, en plastique, qui est collé (avec de la colle ou du papier adhésif double face), directement à la poignée d'arc.

10. Archer sans adversaire lors des duels (salle et Fita)

Combien de sets peut tirer un archer se trouvant sans adversaire lors d'un duel ?

Réponse : un archer a le droit de pouvoir tirer des flèches, même s'il se trouve sans adversaire. En fonction des possibilités, il tirera sur des cibles positionnées sur une portion du terrain non occupée par la compétition, soit sur le terrain de compétition, sur la cible prévue pour son match. Il pourra tirer autant de sets qu'il souhaite, dans la mesure où d'autres archers sont encore en duel, donc un maximum de 5 sets.

11. Les cadets en équipes (Fita)

Un cadet (ou une cadette) peut-il intégrer une équipe de D1, D2 ou de DR ?

Réponse : OUI, cela est possible.

- Pour tirer ces compétitions à 70m, le cadet devra présenter avant chaque compétition un certificat médical de sur-classement ponctuel (certificat médical de simple sur-classement qui peut être le même pour toute la saison)
- Cela ne l'empêche pas de tirer les autres compétitions à 60m, distance de sa catégorie.

A partir de cette saison, les scores réalisés par les cadets à 70m seront pris en compte pour le classement national des cadets.

12. Ce support de poignet est-il autorisé ?



Le Comité Technique de la FITA indique que ce support de poignet, tel qu'il est montré sur ces photos, n'est autorisé dans aucune discipline de la FITA. Si les bandages des articulations (doigts, épaules, poignet) sont autorisés, les attelles rigides qui aident le soutien du bras d'arc ou de corde est interdit.

Cependant, les archers "handisport" sont autorisés à avoir un tel support en fonction de leur classification.

(Interprétation de la FITA du 13/01/2011)

13. Nouveaux blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores (du 10 au 5)

Vous trouverez en annexe, la disposition à adopter pour placer 4 blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores :

- sur une butte de tir ronde.
- Sur une butte de tir carré

Concernant la valeur des zones de points pour les arcs à poulies : la zone 10 vaut 10 points, le "petit 10" ou 10 intérieur étant marqué X.

14. Modifications 2011

Vous trouverez sur le site de la FFTA les tableaux concernant les distances de tir et les blasons à utiliser à partir du 1^{er} avril 2011 : Règlementation sportive puis Modifications 2011.

15. Position de tir (Fita)

Les archers peuvent changer de position de tir dans la mesure où tous les concurrents de la cible ont donné leur accord et que l'arbitre en ait été informé (*Application au 1^{er} avril 2011*).

Interprétation de la FITA du 14/11/2010.

4 Blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5

Sur butte de tir ronde de 128/129cm de diamètre

Règlement français - Rythme de tir AB/CD
4 archers par cible – chaque archer sur son propre blason

Tir par volées de 6 flèches en 4 minutes

- Espace entre les blasons 5cm (règlement international : 10cm)
- La limite de la zone 5 points est à 3/4cm du bord de la butte de tir



Centres des blasons du haut à
161cm du sol (Règlement
International 172cm maximum)

Limite entre les 2 blasons à 136cm
du sol (Règlement International à
130cm)

Centres des blasons du bas à
111cm du sol (Règlement
International à 90cm minimum)

4 Blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5

Sur butte de tir carrée de 125cm

Règlement International - Rythme de tir AB/CD
4 archers par cible – chaque archer sur son propre blason

Tir par volées de 6 flèches en 4 minutes

- Espace entre les blasons : 10cm

